



Décision n° 2024/27

Conclusion de l'avenant 2 au marché relatif à la Mise en place d'un service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de communes des Villes Sœurs

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles R. 2182-1 et suivants°,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20200716-7 du 16 juillet 2020 relative aux délégations données par le Conseil Communautaire au Président,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 06 juin 2024 notamment sur la plateforme <http://marchespublics596280.fr>,

Considérant, les modifications introduites par l'avenant 2 :

Afin de mieux répondre à la demande des habitants, il est fait le choix d'arrêter la liste des points d'arrêt suivant :

Commune / Arrêt	Adresse
Allenay	Rue de Ault (croisement rue Journal Orphée)
Ault Bois de Cise	Route du Casino
Ault Bellevue	Avenue du Général Leclerc (croisement rue Aragon)
Ault Place De Gaulle	Place De Gaulle (Eglise)
Ault - Place de Tassigny (proximité Plage Ault-Onival)	Rue Saint-Valery (croisement avenue du Casino)
Baromesnil	Rue de la Croix Blanche
Beauchamps - place du Général Leclerc	place du Général Leclerc
Bouvaincourt Mairie-Ecole	Rue de la République
Buigny-lès-Gamaches - Eglise	Grande Rue (Eglise)

Criel-sur-Mer - Mairie	Rue de l'Hospice
Criel-sur-Mer - Plage	Parking de la plage
Criel-sur-Mer - Mesnil Val centre	Rue de la Mer / Rue du Tréport
Dargnies - Mairie	Place de la Mairie
Embreville	Place Paulin Carette
Étalondes - rue du Briquet	rue du Briquet
Étalondes - Ecole	Place de l'Eglise
Eu - Place Guillaume le Conquérant (sauf le vendredi matin)	Place Guillaume le Conquérant
Eu - Place de la Trinité - Hôpital	Rue Digue Catix
Eu - Champs de Mars (vendredi matin uniquement)	Boulevard Thiers
Eu - Mont Vitot (résidence du Parc)	19 route de Mancheville
Eu - Mont Vitot (route du Docteur Roux)	Rue du Docteur Roux
Eu - Saint Laurent	Rue de Rome
Flocques	Route d'Étalondes
Flocques – Camping	Rue des Pommiers
Friaucourt	Place du Général Leclerc
Gamaches - Camping	Allée des Mesanges
Gamaches - Mairie	Place Maréchal Leclerc
Incheville- Gousseauville	Rue Alfred de Musset
Incheville-Mairie	Place de l'Eglise
Le Mesnil-Réaume	Rue René Delcourt (école/salle des fêtes)
Le Tréport - Grand Forum	Esplanade Louis Aragon

Le Tréport - Office de Tourisme	Quai Sadi Carnot (OT)
Le Tréport - Gare	Place Pierre Sépard (Gare SNCF)
Le Tréport - Centre Aquatique	Avenue du Maréchal Foch (O2Falaises)
Le Tréport - Terrasse	Collège du Tréport
Longroy - Gare	Chemin de la gare
Longroy - Centre	Rue Clémenceau (croisement rue de la Libération)
Melleville	Rue des Tilleuls (croisement rue des Ormelets)
Mers-les-Bains - Grand Marais	Avenue Curie
Mers-les-Bains - Place du marché (Prairie)	Place du marché
Millebosc	Route de la Forêt (Mairie)
Monchy-sur-Eu	Rue Pasteur/rue du Moulin
Oust-Marest - Mairie	Route de Paris
Oust-Marest - Marest	Route de Paris
Ponts-et-Marais	Place de la Mairie
Saint-Pierre-en-Val	Rue de l'Egalité (Mairie)
Saint-Pierre-en-Val Le Fresne	Place du Fresne
Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly (Hôtel)	Route de Saint-Valery (croisement rue des casernes)
Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly Trinvil	rue du Trinvil
Saint-Rémy-Boscrocourt	Rue des Antonins (Mairie Ecole)
Woignarue Hautbut	Rond-Point D940 - D463
Woignarue Place de l'Eglise	Grande Rue / Rue Abbé Holleville

Les prestations à exécuter par le titulaire de l'accord-cadre seront payées en fonction des prix inscrits dans sa proposition. Cette pièce fait partie intégrante de l'avenant à l'accord-cadre.

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant correspondant au marché relatif à la Mise en place d'un service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de communes des Villes Sœurs.

Article 2 : La présente décision sera transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Envoyé en Sous-Préfecture le :
Affiché le :
Acte certifié exécutoire à Eu,
Le
Le Président,

Fait à Eu, le

15 MARS 2024

Le président,
Eddie Facque



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Elle peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- *Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;*
- *Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai*